

Appel à Initiatives – Living With Rivers 2025



Cahier des charges

Informations importantes pour les initiatives candidates à la labellisation

1. QUI SOMMES NOUS ?

Alerter sur les enjeux des fleuves et les impacts qui pèsent sur eux, inviter à des pratiques plus durables, sensibiliser le plus grand nombre, telles sont les objectifs de notre ONG, Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves, créée en 2015 par Erik Orsenna (académicien, économiste, auteur d'ouvrages de référence sur la ressource en eau) et la Compagnie Nationale du Rhône (CNR, Lyon).

Notre action est centrée sur 4 missions :

1. Animation d'un réseau d'experts et de partenaires, partage d'expertise
2. Plaidoyers et coopération
3. Sensibilisation
4. Valorisation des solutions/initiatives durables dans les territoires.

Grâce à notre approche pluridisciplinaire, rassemblant des experts du monde entier et de différents domaines de compétence (hydrologue, spécialiste de l'énergie, du portuaire, de la navigation, urbanisme, sciences sociales, agriculture, industrie, etc...), nous favorisons une vision plus globale des enjeux. Nous organisons des missions annuelles sur des fleuves, à la demande de porteurs de projets ou d'acteurs locaux, pour apporter un diagnostic complémentaire et formuler des recommandations.

Nous portons des plaidoyers, à travers des conférences et rapports, dans des instances locales, nationales ou internationales.

Nous développons des actions de communication et des outils pour engager les citoyens, et les différentes parties prenantes sur les enjeux et solutions des fleuves, dans toute leur complexité.

Plus d'informations ici : <https://www.initiativesfleuves.org>

2. LES OBJECTIFS DU LABEL « LIVING WITH RIVERS »

Créé par IAGF en 2024, le label « Living with Rivers » a pour objectif de valoriser les initiatives positives relatives aux fleuves, en réponse aux grands défis qu'ils traversent, et de mettre en valeur l'engagement des acteurs ancrés dans les territoires.

Nous souhaitons à travers la labellisation d'initiatives concrètes partout dans le monde encourager à un usage respectueux, durable, équilibré et raisonné des fleuves, source d'espoir pour les générations futures.

Notre label s'adresse à tout type d'initiative en lien avec les fleuves/rivières et leurs bassins versants, pouvant couvrir les thématiques suivantes :

Sécurité alimentaire, santé, énergie, transport, industrie, agriculture, loisirs, biodiversité, aménagement et urbanisme, culture et patrimoine, gestion et prévention des inondations et systèmes d'alerte, hydrodiplomatie/coopération transfrontalière, éducation, industrie/R&D.

Un référentiel d'indicateurs, construit par notre comité d'experts, permet de sélectionner les initiatives selon une vision systémique et nuancée des usages, porteuse d'avenir pour les fleuves, leurs bassins versants, les territoires et les populations.

Notre intention est d'épauler les porteurs d'initiative au plus proche de leurs besoins, de faciliter leurs actions (visibilité, mise en réseau, appui d'expertise, caution scientifique etc...).

Nous sommes convaincus que c'est par l'action de terrain que nous pouvons faire bouger les choses collectivement, inspirer d'autres acteurs ; nous souhaitons pour cette raison nous mettre au service de ceux qui agissent concrètement dans les territoires.

Important : En tant que telle, la labellisation d'une initiative ne garantit pas un financement ; néanmoins deux dispositifs sont prévus :

- Pour les 3 initiatives lauréates chaque année (sélectionnées par notre Comité des Fleuves) : une dotation financière (15 000 euros par projet en 2025)
- Pour l'ensemble des initiatives labellisées : un référencement dans notre fonds de dotation, leur permettant une mise en valeur auprès des mécènes privés partenaires. Les mécènes ont ensuite la possibilité, s'ils le souhaitent, de financer le ou les projets de leur choix.

3. LES BENEFICES POUR LES INITIATIVES LABELLISEES

1. Caution scientifique pluridisciplinaire

Les Initiatives labellisées pourront faire valoir sur leurs documents et communications la caution scientifique et pluridisciplinaire de notre association et de ses experts. Elles pourront valoriser celle-ci auprès de leurs partenaires/parties prenantes, afin de démontrer d'une crédibilité externe additionnelle.

2. Logo partenaire

Le logo « Living with Rivers » sera mis à la disposition des Initiatives labellisées gratuitement pour la durée de leur projet (maximum 3 ans) selon des conditions d'utilisation à spécifier dans une charte de communication.

3. Référencement sur la plateforme Web

Appel à Initiatives Living With Rivers 2025

Les initiatives labellisées seront référencées sur notre plateforme internet et bénéficieront ainsi d'une visibilité internationale.

4. Appui d'expertise, mise en réseau

Les initiatives labellisées pourront, selon leurs besoins être mises en relation avec d'autres initiatives dans d'autres territoires ou avec nos experts.

Intégration à la communauté Living With Rivers avec au moins deux webinaires par an organisés ainsi qu'un groupe WhatsApp pour partager les bonnes pratiques entre porteurs de projets.

5. Diffusion et communication

Les initiatives labellisées pourront bénéficier des outils de communications d'IAGF pour communiquer sur leur initiative, diffuser des résultats, mobiliser des parties prenantes.

6. Mise en relation avec des mécènes du fonds de dotation IAGF

L'ensemble des initiatives labellisées seront référencées dans notre fonds de dotation, leur permettant une mise en valeur auprès des mécènes privés partenaires. Les mécènes ont ensuite la possibilité, s'ils le souhaitent, de financer le ou les projets de leur choix.

Important : nous ne garantissons pas que nos mécènes soutiennent financièrement les Initiatives labellisées. C'est une possibilité qui leur est proposée, sans obligation pour eux. Elle leur permet de soutenir financièrement des Initiatives à impact, présélectionnées par nos experts, tout en bénéficiant d'avantages fiscaux.

NB : Le fonds de dotation IAGF est redistributif à 85% (15% restant dédié au pilotage opérationnel et administratif, aux actions de mécénat, communication et sensibilisation réalisée par l'Association IAGF).

7. Invitation aux événements IAGF

Les Initiatives labellisées bénéficieront d'une invitation pour 2 personnes à la célébration annuelle de remise des prix ainsi qu'à d'autres événements institutionnels organisés par IAGF (sans prise en charge des frais de déplacement).

8. Dotation financière pour les 3 Initiatives les plus vertueuses

Les 3 Initiatives lauréates recevront chaque année le prix « Living with Rivers », doté d'un financement de 15 000 euros par Initiative (pour 2025).

Le prix leur sera remis lors d'une cérémonie annuelle, en présentiel ou distanciel (pour l'année 2025, celle-ci aura lieu en présentiel à Belém (Brésil) le 10 novembre prochain, lors de la COP30 – **date exacte à confirmer**).

NB : une Initiative peut donc être labellisée mais sans dotation financière, celle-ci étant réservée aux 3 Initiatives lauréates.

4. NOTRE JURY

Les membres de notre jury sont tous des passionnés des fleuves, experts dans leur domaine de compétence (hydrologie, gouvernance des fleuves, portuaire, biodiversité, urbanisme, architecture, sciences sociales, culture et patrimoine, énergies, agriculture, transport fluvial, portuaire, etc...) avec une représentativité territoriale à l'échelle internationale.

Appel à Initiatives Living With Rivers 2025

Ils sont tous membres du « Comité des Fleuves » de notre association.

Plus d'informations ici : [Nos experts IAGF | Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves \(initiativesfleuves.org\)](https://www.initiativesfleuves.org)

A noter : certains membres du Comité des fleuves peuvent être engagés dans des structures intéressées à candidater. Dans un souci éthique, ils seront écartés des délibérations et décisions si des candidatures émanaient de leurs organisations.

5. CRITERES D'ELIGIBILITE

SONT ELIGIBLES :

→ **les initiatives qui abordent au moins une des thématiques suivantes, en lien avec un fleuve/rivière ou son bassin versant :**

Education & sensibilisation, culture & loisirs, transports & mobilités, agriculture & biodiversité, eau potable & assainissement, recherche & technologies, urbanisme & aménagement, énergie, santé & dépollution, coopération & gouvernance

→ **les initiatives qui apportent une plus-value** (suffisamment documentée grâce à une connaissance du contexte territorial par le porteur d'initiative) **pour le fleuve/rivière, les populations locales, le bassin versant.**

NE SONT PAS ELIGIBLES :

Les initiatives :

→ Sans lien avec au moins un fleuve/rivière et/ou son bassin versant (source, lit, confluence, affluents, nappes, zones humides/lacs, embouchure, delta etc...).

→ En phase d'émergence (notre label vise avant tout à mettre en valeur et épauler des initiatives déjà lancées mais pas les projets en construction).

Les porteurs d'initiatives :

→ Sans raison sociale/structure juridique. Toute structure avec une raison sociale peut candidater (entreprises, associations, start-up, centre de recherche, ONG, collectivités, etc...).

→ Sans ancrage territorial dans le bassin versant/fleuve/rivière.

→ Sans historique d'action dans le bassin versant/fleuve/rivière/territoire.

Les dossiers :

→ Incomplets, ne remplissant pas les différentes parties du modèle de candidature.

→ Insuffisamment clairs et précis pour nous permettre une vision affinée de l'initiative (en termes de contexte, d'objectifs, d'actions, de livrables, de budget notamment).

A noter :

→ Il n'y a pas de montant minimal ou maximal pour les projets présentés. Nous vérifions uniquement que le budget soit cohérent par rapport à l'impact attendu et les enjeux.

Appel à Initiatives Living With Rivers 2025

→ Il n'y a pas de durée maximale ou minimale imposée, mais la labellisation n'est donnée que pour 3 ans renouvelables (une demande de renouvellement devra être présentée au bout de 3 années si le projet s'étale sur une durée supérieure à 3 ans).

→ Un porteur d'initiative peut en présenter plusieurs (mais doit présenter 1 dossier par Initiative).

6. CRITERES DE SELECTION

Notre association a défini un ensemble de critères permettant la classification des initiatives de façon objective.

100 points maximum peuvent être attribués. Seules les initiatives avec un score supérieur à 50 seront labellisées.

Exemples de critères de sélection (non hiérarchisés, non exhaustifs et non pondérés) :

- Cohérence de l'Initiative par rapport aux enjeux du fleuve/rivière, du bassin versant, du territoire, des populations ; plus-value réelle au regard des besoins locaux
- Vision transversale des thématiques ciblées
- Capacité de l'Initiative à (re)créer du lien entre les populations et leur(s) fleuve(s)/rivières/bassin versant, favoriser une prise de conscience, leur permettre de s'émerveiller des atouts de ceux-ci.
- Capacité de l'Initiative à sensibiliser, voir à impliquer les riverains/habitants sur les enjeux de la préservation des fleuves et d'une gestion durable de ceux-ci.
- Lien positif entre l'Initiative et l'environnement/lutte contre les pollutions/changement climatique/ ressource en eau
- Caractère innovant de l'Initiative (à l'échelle locale ou internationale)
- Capacité de l'Initiative à favoriser le dialogue entre parties prenantes, de faciliter l'échange entre différentes catégories d'acteurs, de différents territoires.
- Possibilité pour l'Initiative d'inspirer d'autres territoires/fleuves, de favoriser du jumelage entre fleuves au niveau international.
- Dimension transfrontalière/multi-bassins de l'initiative.
- Vision équilibrée des différents usages de la ressource, conciliation des différents usages
- Capacité de l'Initiative à inspirer des politiques publiques cohérentes pour les fleuves/bassins versant, à l'échelle locale, nationale voire internationale
- Actions de communication/diffusions prévues par le porteur
- Cohérence des partenariats et du budget
- Capacité de l'Initiative à démontrer d'indicateurs pour le pilotage et suivi du projet

Ces exemples de critères de sélection ne sont pas des critères d'éligibilité : ils permettent d'obtenir plus ou moins de points. Les candidats seront informés du nombre de points obtenus par leur Initiatives, quel que soit l'issue de la sélection.

7. FORMALISATION DE LA LABELLISATION

Une fois labellisés, les porteurs de projets seront invités à signer une convention de partenariat permettant de cadrer les conditions respectives de collaboration (kit de communication, reporting des projets, etc...).

Appel à Initiatives Living With Rivers 2025

Une convention spécifique additionnelle sera proposée aux lauréats.

Le modèle des conventions est disponible sur demande.

Les conventions devront nous être retournées signées dans les deux mois suivants leur envoi sous peine de retrait de la labellisation.

8. CALENDRIER

- **Avant le 30 mai 2025** : Dépôt des candidatures
- **Entre le 30 mai et le 30 août 2025** : Sélection des Initiatives labellisées par le Jury « Comité des fleuves »
- **8 septembre 2025** : Information aux candidats retenus pour être labellisés (tous les dossiers remplissant au moins 50% des points seront labellisés, sans limite de nombre) et des dossiers présélectionnés pour être lauréats (10 dossiers maximum).
- **Entre le 8 et le 19 septembre 2025** : Les 10 meilleurs dossiers présélectionnés pour être lauréats 2025 seront invités à présenter leur initiative devant le Jury (en visio conférence, avec traduction) **(date exacte à confirmer)** = Les 3 initiatives les plus vertueuses selon le Jury seront retenues pour recevoir le prix « Living with Rivers 2025 » (15 000 euros par Initiative).
- **26 septembre 2025** : Informations aux trois lauréats
- **10 novembre (date à confirmer)** : Evènement de remise de prix à Belém lors de la COP30 et en distanciel **(merci aux candidats de retenir dès aujourd'hui la date dans leurs agenda)**. Tous les candidats (labellisés ou non) seront invités à participer en **présentiel (sans prise en charge des frais de déplacement) ou distanciel**. Les places étant limitées, les organisateurs se réservent le droit de proposer le format en présentiel par ordre de réception des candidatures.

9. MODALITES DE DEPOT

Date limite de dépôt : **30 mai 2025**

→ Envoi en **version Word** aux **deux** adresses mail suivantes (pour éviter des erreurs de réceptions type spam ou pares-feux) : contact@iagf-ifgr.org et contact.livingwithrivers@gmail.com

→ En français **ou** en anglais. Pour ceux qui auraient une langue maternelle différentes et qui rencontreraient des difficultés pour soumettre leur candidature dans ces deux langues, la traduction automatique d'un document Word vers ces deux langues est acceptée (aller dans l'onglet révision, Langue, Traduire, Traduire le document).

→ Un accusé de réception vous sera envoyé dans les 15 jours qui suivront votre dépôt.
= Si vous ne recevez rien dans les 15 jours qui suivent votre candidature ou si vous rencontrez des problèmes techniques : merci d'appeler le numéro suivant : 06 66 36 88 41 (ne l'utilisez qu'en cas de souci technique svp).

Appel à Initiatives Living With Rivers 2025

⇒ **Si vous avez besoin d'un conseil sur le dépôt de votre candidature**, deux webinaires participatifs, permettant de répondre aux questions des candidats, seront organisés :

- **En Anglais :**

le mardi 18 mars, de 12h30 à 13h30 (heure UTC)

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 343 495 312 064

Code secret : jG7BA6gT

le mardi 15 avril, de 12h30 à 13h30 (heure UTC)

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 363 747 126 497

Code secret : nM68FA6B

- **En Français :**

le mardi 18 mars, de 14h30 à 15h30 (heure française)

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 372 491 227 500

Code secret : Ud7uA9EN

le mardi 15 avril, de 14h30 à 15h30 (heure française)

[Rejoignez la réunion maintenant](#)

ID de réunion : 378 532 011 567

Code secret : dQ6cC2SK